
DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE AUTORISATION,
D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION D'UN BAR CLIMATISE,
LOUNGE ET ASSIMILES**

1. Un formulaire de demande d'Autorisation à retirer à la Direction du Guichet Unique ou dans les Directions Régionales et Départementales du Ministère en charge du Tourisme à l'intérieur ;
2. Une photocopie de la CNI, l'attestation d'identité ou le titre de séjour ;
3. Une copie du Casier Judiciaire du demandeur ;
4. Un certificat de résidence du demandeur ;
5. Un registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM, formulaire TCA) ;
6. Un titre de propriété ou un contrat de bail (commercial ou emphytéotique) ;
7. Une liste du personnel de l'établissement (préciser les postes et les qualifications) ;
8. Un plan de situation géographique du local;
9. Un procès-verbal de l'ONPC ou toute autre structure habilité;
10. un Certificat de salubrité délivré par l'INHP ;
11. Un curriculum vitae sincère du gérant;
12. Une copie des statuts (personne morale) ;
13. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie du Ministère en charge du Tourisme ;

NB : Le dossier doit être fourni en dix (10) exemplaires dont un original et neuf (09) photocopies reliées en spiral.

**MINISTRE DU TOURISME
ET DES LOISIRS**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail**

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE ET
L'EXPLOITATION D'UN BAR CLIMATISE, LOUNGE ET ASSIMILE**

DENOMME :

DENOMME.....

Réf. :...../MINTOUR/CAB/DGU/ du :.....

Nom et prénoms du promoteur :.....

Profession :.....

Nationalité :.....

Adresse :.....Tél. :.....Cél.....

EMAIL :.....

Régime Fiscal :.....

Nature juridique :.....

N° Identifiant Unique (CEPICI) :.....
Situation géographique :.....
Capacité d'accueil :.....
Montant des investissements :.....
Nombre d'emplois prévus :.....
Jours et heures d'ouverture :.....
Nom et prénoms du gérant :.....
Nationalité :.....

Signature de l'Agent DGU

Signature du promoteur

CONTROLE JUILLET 2019